

**ENROBE VOIRIE
RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de restriction de circulation et de stationnement formulée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE, domiciliée 4^{ème} Avenue du port fluvial 59120 Loos et représentée par Monsieur Paul TERRIER, afin d'effectuer des travaux d'enrobés rue du Général de Gaulle, pour le compte du département,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité, du 25 avril au 20 mai 2022.

ARRETONS

- Article 1^{er}** : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit :
- La vitesse sera limitée à 30km/h
 - La circulation se fera dans les deux sens de circulation par basculement sur la chaussée opposée de façon manuelle.
- Article 2** : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.
- Article 3** : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Article 4** : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Paul TERRIER, Entreprise Jean LEFEBVRE
- Article 5** : Certifié exécutoire après notification le 24 avril 2022.

Fait à Zuydcoote, le 21 avril 2022

Le Maire



Florence VANHILLE